



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1971
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
8ème session
Point 1 de l'ordre du jour

71FUND/AC.8/1
20 mai 2002
Original: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA HUITIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

qui se tiendra au Siège de l'Organisation maritime internationale,
4 Albert Embankment, Londres SE1,
du mardi 2 juillet à 14h30 au mercredi 3 juillet 2002

Ouverture de la session

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Sinistres dont le Fonds de 1971 a eu à connaître

L'Administrateur informera le Conseil d'administration de tous faits nouveaux survenus concernant les sinistres dont le Fonds de 1971 a eu à connaître. Il soumettra à son examen toute demande d'indemnisation ou toute autre question appelant une décision. Cette information fera l'objet de divers documents.

3 Divers

Le Conseil d'administration sera invité à examiner toute autre question que pourraient soulever les États ayant été à un moment quelconque membres du Fonds de 1971 ou l'Administrateur.

4 Adoption du compte rendu des décisions

Le Conseil d'administration sera invité à adopter un compte rendu des décisions.